RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 04265
Numéro SIREN : 525 210 290
Nom ou dénomination : PEGASE

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2017 sous le numéro de dépôt A2017/015826

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

2060052

Dénomination :	PEGASE
Adresse :	Immeuble Périsud II. 13 rue André Villet 31400 Toulouse -FRANCE-
n° de gestion :	2010B04265
n° d'identification :	525 210 290
n° de dépôt :	A2017/015826
Date du dépôt :	26/09/2017
Pièce :	Rapport du commissaire aux avantages particuliers du 12/09/2017

2060052

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00 - Fax : 05 40 00 46 06



ACTIF

AUDIT



S.A.S. PEGASE

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 620 740 €

Siège social : 13 Rue André VILLET – Immeuble PERISUD II
31400 TOULOUSE

N° SIRET : 525 210 290

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX AVANTAGES PARTICULIERS

SAS PEGASE

Assemblée générale du

28 septembre 2017

ACTIF AUDIT S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la compagnie régionale de Toulouse
RCS Toulouse B 477 863 781 - APE 741 C
31 avenue Marcel DASSAULT – B.P. 5830 - 31505 TOULOUSE CEDEX
☎ : 05 62 47 49 00 - Fax : 05 62 47 49 19

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX AVANTAGES PARTICULIERS
de la S.A.S PEGASE

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 28 juillet 2017 et en application des dispositions des articles L.225-147, L.228-15 et R.225-136 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur :

- ✓ Le projet d'augmentation de capital par création de 9 500 actions de préférence dites de catégorie P dont l'inscription dans les statuts est envisagée,
- ✓ L'appréciation des avantages particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie P.

Il appartient au Comité Stratégique d'établir un rapport conformément aux articles R. 228-17 R. 225-113 à R. 225-115 du code de commerce. Il nous appartient de vous communiquer notre appréciation des avantages particuliers attachés aux actions de préférence.

1° - Contexte de l'opération envisagée

Afin de renforcer les fonds propres de la société PEGASE et de participer au financement du développement du Groupe PEGASE, la société PEGASE MANAGEMENT 2, composée des managers du Groupe PEGASE s'est engagée à réaliser un investissement d'un montant de 625 000 € :

- ✓ 475 000 € par la souscription de 9 500 actions de préférence de catégorie P au prix d'émission de 50 €,
- ✓ 150 000 € par la souscription d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires.

La réalisation de cet investissement est motivée par :

- ✓ La volonté de maintenir une stabilité au sein de l'équipe de management du Groupe PEGASE
- ✓ La volonté d'associer les managers, en raison d'investissement personnel de ceux-ci, à la prise de valeur du Groupe du fait de ses perspectives de développement

Conformément aux dispositions prévues dans le rapport du Comité Stratégique de la société PEGASE, il est prévu une augmentation de capital de 95 000 € par émission de 9 500 actions de catégorie P nouvelles de 10 € de valeur nominale, émises au prix d'émission unitaire de 50 € soit avec une prime d'émission de 40 € par actions.

Afin de permettre la réalisation de cette augmentation de capital, il est proposé de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit exclusif de la société PEGASE MANAGEMENT 2.

2° - Description de l'avantage particulier

Les actions de préférence de catégorie P donnent droit à un dividende prioritaire prélevé sur le résultat distribuable de la société PEGASE, d'un montant de 14.20 € par action au titre de l'exercice clos le 30 avril 2018 et de 12.10 € par action au titre des exercices suivants et ce, jusqu'au jour où l'assemblée générale sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2024.

A compter de cette décision, les actions de catégorie P seront converties de plein droit en actions ordinaires.

3° - Diligences accomplies

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Afin d'apprécier les avantages particuliers exposés ci-dessus, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- ✓ Entretien avec les conseils juridiques et financiers de la société PEGASE afin d'analyser le contexte et les modalités de l'opération envisagée,
- ✓ Examen des documents juridiques nécessaires (rapport du comité stratégique à l'assemblée générale extraordinaire, texte des résolutions, projet d'assemblée générale extraordinaire et statuts de la SAS PEGASE).

4° - Conclusion

Les avantages particuliers stipulés s'inscrivent dans le cadre de la volonté d'associer les managers et de maintenir la confiance et la stabilité de l'équipe de management par la réalisation d'un investissement permettant de renforcer les fonds propres et de favoriser le développement du Groupe PEGASE.

Ces avantages particuliers n'appellent pas d'observation de ma part.

Fait à TOULOUSE, le 12 septembre 2017

COMMISSAIRE AUX COMPTES
ACTIF AUDIT
31 Avenue Marcel Dassault
31500 TOULOUSE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

Pour ACTIF AUDIT
Sébastien BOUSTIE
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Toulouse

ACTIF
AUDIT

31, avenue Marcel Dassault - 31500 Toulouse
Tél. 05 62 47 49 00 - Fax 05 62 47 49 19 - www.actif-conseil.com

Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse

SARL au capital de 75 000 € - RCS TOULOUSE 477 863 781